

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 52 (1944)

**Heft:** 6

**Vereinsnachrichten:** Aux S.C.F. de la catégorie 10 qui cherchent du travail = An die FHD der Gattung 10, die Arbeit suchen

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**solidarité et d'entretenir des relations avec les groupements qui, dans le pays ou à l'étranger, poursuivent des buts analogues.**

La fondation de l'Ecole d'infirmière de la Croix-Rouge hellénique remonte à l'année 1924. Les élèves y reçoivent pendant 28 mois une formation théorique et pratique. Au cours de ces études, elles vivent dans le foyer aménagé à leur intention. Celles qui le désirent peuvent ensuite se spécialiser comme infirmières-visiteuses, moyennant une formation complémentaire de six mois.

Des champs d'activité variés sont ensuite offerts aux élèves diplômées: certaines sont rattachées aux dispensaires d'hygiène sociale de la Croix-Rouge; d'autres prêtent leur concours à diverses œuvres de protection de l'enfance; d'autres encore sont chargées de donner des cours populaires d'hygiène, de soins aux malades, d'économie domestique et de premiers secours.

La Section des infirmières ne prend pas la responsabilité du placement de toutes les élèves; elle leur signale cependant les postes vacants qui pourraient leur convenir; inversement, elle désigne aux institutions qui s'adressent à elle les candidates qui lui paraissent répondre le mieux aux qualifications exigées.

Les infirmières qui restent au service de la Croix-Rouge sont tenues d'accepter les postes que leur désigne la Section des infirmières; celle-ci tient compte, toutefois, des préférences dictées par des raisons de famille, de santé, etc. Toute infirmière désireuse d'être déliée de ses obligations à l'égard de la Croix-Rouge doit en informer la section par écrit, trois mois à l'avance.

Les diplômées engagées dans une institution indépendante de la Croix-Rouge doivent aussi en faire part à la Section des infirmières; celle-ci prierà les employeurs de se conformer à certaines règles relatives aux conditions de service, aux heures de repos et aux congés, et veillera à ce qu'elles soient observées.

Des sanctions sont prévues pour le cas où la conduite ou le travail d'une infirmière laisserait à désirer; elles peuvent aller de simples reproches à des peines plus sévères, telles que le renvoi provisoire ou même la radiation des cadres de la Croix-Rouge, qui entraîne le retrait de l'insigne de l'école de la Croix-Rouge.

Si des raisons de santé, de famille, ou tout autre motif personnel, obligent une infirmière diplômée à quitter le service actif, elle n'en restera pas moins inscrite dans les registres de la Croix-Rouge et pourra être rappelée en cas de nécessité.

Au moment où la Croix-Rouge remet leurs diplômes à une nouvelle promotion d'infirmières, elle engage celles-ci à se faire inscrire comme membres de l'Association nationale des infirmières diplômées.

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge hellénique dispose de 300 infirmières professionnelles; elle a confié à un grand nombre d'entre elles des postes de direction et de surveillance, tant dans ses œuvres permanentes que dans ses hôpitaux militaires ou dans les services de secours créés par les délégations en Grèce du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants.

Mais cette société n'aurait pas réussi à faire face aux tâches écrasantes qui lui ont incomblé depuis deux ou trois ans si elle n'avait pu recourir également aux services d'environ 3000 volontaires de toutes catégories et d'une soixantaine de diététiciennes.

Depuis longtemps, en effet, la Croix-Rouge hellénique a institué des cours pour auxiliaires d'une durée de six mois (hygiène, bactériologie, anatomie, physiologie, premiers secours, protection contre les gaz et diététique). Confis à des médecins et à des infirmières diplômées, ces cours sont combinés avec des exercices pratiques de soins aux malades et accidentés; ils sont suivis d'exams et sanctionnés par un certificat.

Les auxiliaires ne sont autorisées à prêter leur concours que sous la direction d'infirmières diplômées et avec l'assentiment de la Section des infirmières. D'autre part, elles sont tenues de faire toutes les années un stage de deux mois, soit à l'hôpital, soit dans les dispensaires de la Croix-Rouge et de répondre à l'appel de la Section des infirmières chaque fois que leurs services sont réclamés d'urgence. Toute infraction grave à ces règles entraîne immédiatement leur radiation des cadres de la Croix-Rouge.

Ainsi préparées et disciplinées, habituées à travailler sous un contrôle strict, les auxiliaires ont apporté un concours précieux aux œuvres les plus diverses: service aux détenus civils, consultations pour nourrissons, gouttes de lait, dispensaires pour enfants malades, cantines scolaires, colonies de vacances et centres de récréation, etc. C'est également la Croix-Rouge qui a fourni tout le personnel féminin nécessaire aux hôpitaux militaires, comme aux centres de protection contre les raids aériens institués par le ministre de l'hygiène publique. Son service d'enrôlement ne comprend pas seulement les infirmières dont elle a assuré elle-même la formation, mais aussi les élèves d'autres écoles; la directrice de la Section des infirmières a signé, avec le chef du service de santé de l'armée, les feuilles de mobilisation de toutes les personnes enrôlées au service des blessés.

En 1938 déjà, le Ministère de l'hygiène publique avait institué un comité chargé d'élaborer une nouvelle législation sur le statut des infirmières (programme d'études, immatriculation, etc.). Ce comité, qui comprenait cinq des dirigeants de la Section des infirmières, avait eu la satisfaction de voir son projet accepté par le ministère responsable.

La Fondation internationale Florence Nightingale compte parmi ses anciennes élèves cinq infirmières grecques qui occupent encore toutes à l'heure actuelle des postes de premier plan.

L'admirable travail accompli sur le plan médical et social par les infirmières de la Croix-Rouge leur a valu l'entièvre confiance des autorités. Aussi peuvent-elles être certaines d'êtres appelées à collaborer aux œuvres de reconstruction dont l'organisation s'imposera après la guerre.

## *Aux S.C.F. de la catégorie 10 qui cherchent du travail*

La chancellerie du Médecin-chef de la Croix-Rouge à Berne est l'instance fédérale teneur de contrôle pour toutes les S.C.F. de la catégorie 10.

C'est elle qui procède aux incorporations, aux mutations et aux différentes opérations administratives concernant les diverses formations que le Médecin-chef de la Croix-Rouge met à la disposition du Service de santé de l'armée.

Ces contrôles nécessitent un très gros appareil administratif. Le travail est effectué par quelques officiers et par de nombreuses S.C.F. de la catégorie 10.

Pour assurer une grande exactitude dans les contrôles il est indispensable de disposer d'un personnel qualifié et stable. Les changements trop fréquents de S.C.F. effectuant quelques mois de service volontaire sont très préjudiciables à la bonne marche de la chancellerie.

Nous cherchons donc à engager à titre militaire et pour la durée de la mobilisation des S.C.F. au courant des travaux de bureau, possédant l'allemand, si possible le français et sachant parfaitement taper à la machine à écrire.

Un supplément de solde pourra être donné aux personnes qualifiées après un stage de plusieurs mois.

Les S.C.F. de la catégorie 10 que ce travail intéresserait sont priées de présenter une demande au Médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, Berne-Transit. Les offres de service de S.C.F. d'autres catégories pourraient éventuellement aussi entrer en considération. Se référer dans la demande à cette annonce.

## *An die FHD der Gattung 10, die Arbeit suchen*

Die Kanzlei des Rotkreuzchefarztes in Bern bildet die schweizerische Kontrollstelle für alle FHD der Gattung 10.

Sie nimmt die Einteilungen, Mutationen und sämtliche administrativen Arbeiten vor, die die verschiedenen Formationen betreffen, die der Rotkreuzchefarzt dem Armeesanitätsdienst zur Verfügung stellt.

Diese Kontrollen verlangen eine ausgedehnte administrative Organisation. Die Arbeit wird von einigen Offizieren und von zahlreichen FHD der Gattung 10 bewältigt.

Um bei den Kontrollen die grösste Genauigkeit und Zuverlässigkeit zu gewährleisten, ist ein qualifiziertes und ständiges Personal unerlässlich. Zu häufiger Wechsel der FHD, die für einige Monate freiwilligen Dienst leisten, ist einem geordneten Betrieb der Kanzlei hinderlich.

Wir suchen daher für die ganze Dauer der Mobilisation FHD, die alle Bureaurbeiten, die deutsche und wenn möglich auch die französische Sprache beherrschen und sicher und fehlerfrei maschinenschreiben können.

Unsere FHD stehen im Soldverhältnis. Qualifizierte Personen kann nach einer Arbeitsperiode von mehreren Monaten eine Soldzulage ausgerichtet werden.

Wir bitten die FHD der Gattung 10, die sich für unsere Arbeit interessieren, dem Rotkreuzchefarzt, Bern-Transit, ihre Anmeldung zu unterbreiten. Anmeldungen von FHD anderer Gattungen können eventuell ebenfalls berücksichtigt werden. Im Anmeldungsschreiben ist auf diese Anzeige Bezug zu nehmen.